Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (2000)
Heft: 2

Artikel: L'encouragement de l'énergie propre au centre des débats
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-642170

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LOI SUR LE MARCHE DE L'ELECTRICITE ET TAXE D'ENCOURAGEMENT

L'encouragement de l'énergie propre au centre des débats

Le Conseil national l'a souligné: la loi sur le marché de l'électricité doit libéraliser les marchés suisses. Les monopoles s'écroulent et le marché s'ouvrira entièrement d'ici 6 ans, avec une société nationale de gestion du réseau électrique. Mais le Parlement est aussi conscient des risques d'une libéralisation. La chute des prix, de l'ordre de 3 à 5 centimes par kWh, ne permettra guère de couvrir à l'avenir les investissements et le coût du renouvellement des centrales hydroélectriques. On peut donc s'attendre à des pertes, voire pire: les centrales pourraient renoncer à approvisionner l'ensemble du territoire, au détriment des consommateurs. Pour le Parlement, il faut donc des mesures d'accompagnement si l'on veut maintenir un service public. S'y ajoute encore la question du payement des investissements non amortissables des centrales hydroélectriques: ils représentent plusieurs centaines de millions de francs pour les dix prochaines années.

La libéralisation du marché de l'électricité réclame des mesures connexes visant notamment à maintenir l'importance de nos installations hydroélectriques

Pour le Conseil national, la question du payement ne doit pas être réglée par la loi sur le marché de l'électricité, mais dans le cadre de l'article constitutionnel pour une énergie propre sur lequel le peuple se prononcera le 24 septembre 2000. Cet article prévoit de prélever pendant dix ans 0,3 centimes par kWh sur les énergies non renouvelables, soit 450 millions de francs par an. Un quart au moins de cette taxe financera l'encouragement de l'utilisation rationnelle de l'énergie, un autre celui des énergies renouvelables et un troisième le maintien et le renouvellement des centrales hydroélectriques.

Le couplage de la loi sur le marché de l'électricité avec l'article qui introduirait une taxe d'encouragement rend encore plus actuelle la votation du 24 septembre. Car l'article pour une énergie propre soumis au peuple veut créer un contrepoids à la loi, pour compenser les désavantages de la libéralisation, encourager les énergies renouvelables et récompenser l'usage efficace de l'énergie.

Bref...

Politique de l'énergie: évaluation des résultats

Deux nouveaux rapports présentent au public des résultats du programme Energie 2000, en montrant les améliorations possibles.

Les manifestations organisées par Energie 2000 ont généralement satisfait des participants qui auraient toutefois pu être plus nombreux.

Quant au programme *«L'énergie dans la cité»* et son pendant alémanique *«Energie 2000 für Gemeinden»*, il faut le poursuivre en intégrant davantage au processus de labelling les aspects des transports, en ciblant mieux la comptabilité de l'énergie et en formant des interlocuteurs spécifiques pour les communes.

L'ENERGIE à l'honneur de Sion-Expo

Le service de l'énergie de l'Etat du Valais sera un des hôtes d'honneur de Sion-Expo du 28 avril au 7 mai. Pour le grand public ainsi que pour les représentants des communes, ce sera l'occasion de découvrir les avantages du standard MINERGIE pour les bâtiments, la conduite Eco-Drive pour économiser du carburant au volant et l'exposition *«Dessine-moi l'énergie»*, le clin d'œil de nos dessinateurs de presse préférés.

Les points forts sont:

- Le vendredi 28 avril à 17h00 pour les communes: «Bilan et perspectives de L'énergie dans la cité en Valais» autour d'un Apéro Energie.
- Tous les jours, la présentation du standard MINERGIE de manière concrète en collaboration avec des entreprises locales et, en prime, le samedi 29 avril à 15h, la découverte de 4 bâtiments MINERGIE habités depuis quelques mois.
- Tous les jours de 11h15 à 16h15 des cours d'éco-conduite sur simulateur ou comment adopter une nouvelle technique de conduite pour économiser de 10 à 15% de carburant.
- Le mardi 2 mai à 16h: la présentation officielle du stand d'honneur suivi d'un débat sur les taxes énergétiques, objet des votations de l'automne prochain.

Séminaire du *Club des Villes*,
en collaboration avec la Ville de La Chaux-de-Fonds.

L'énergie dans la cité
Les communes maîtrisent l'énergie

Gestion durable de l'eau.

Le prochain séminaire du *Club des Villes* de *L'énergie dans la cité* aura pour thème la gestion des eaux dans la commune. La rencontre se déroulera à Champ-du-Moulin, dans les Gorges de l'Areuse (NE), le vendredi 19 mai 2000.

L'eau est indispensable. Sans eau, le sol est infertile. Sans eau, la vie est impossible. Considérée dans les pays riches comme inépuisable et peu coûteuse, c'est une ressource précieuse dont la qualité mérite notre attention. Dans le château d'eau qu'est la Suisse, l'eau est abondante mais requiert de coûteux traitements, pour lesquels l'autorité compétente est la commune. Le captage, le traitement, la distribution, la consommation et l'épuration des eaux ont un impact considérable sur tous les aspects de la vie communale.

Les communes lui portent un intérêt croissant et de plus en plus passent à l'acte: mesure d'économies d'eau et d'énergie, préservation des milieux naturels et gestion des risques. Dans une commune, l'approvisionnement en eau et la STEP représentent le tiers de la consommation électrique totale (respectivement 17.7% et 16.5%). Le potentiel d'économies est important et les solutions existent. Au travers d'exemples concrets présentés par des responsables communaux, les participants pourront approfondir leur propre stratégie en matière de gestion durable de l'eau.

Renseignements et inscriptions :
L'énergie dans la cité, c/o Bio-Eco Conseils, Le Château, 1304 Cossonay-Ville
Tél. 021 / 861 00 96, Fax 021 / 862 13 25, e-mail: bio-eco@bluewin.ch